

## **Activités et réalisations**

Avec la mise en œuvre de SIGE, système d'information et de gestion de l'administration cantonale, la direction du service a dû absorber, sans nouvelles ressources, un très important volume supplémentaire d'activités administratives. En effet, jusqu'alors assumés par les responsables d'entités subordonnées, la gestion des flux financier, comprenant la saisie, le contrôle, les double visas, de plus de 700 factures, a été centralisée au niveau de la direction. La réorganisation qui en a résulté s'est effectuée au détriment des missions principales. L'absence de budget en début d'année a également entravé le fonctionnement du service avec un surcroît de tâches administratives.

### **SCNE – Encouragement à la culture**

La réduction des enveloppes budgétaires a impliqué des ajustements douloureux pour la plupart des institutions et acteurs culturels. C'est donc dans un climat de relative méfiance vis-à-vis de l'Etat qu'une nouvelle série de « tables rondes » thématiques s'est déroulée. Pour rappel, ces rencontres avec les représentants des milieux artistiques ou les représentants des communes sont inscrites dans le processus de révision de la Loi sur l'encouragement des activités culturelle.

L'encouragement à la création artistique et aux activités culturelles se concrétisent presque exclusivement au moyen de subventions aux artistes et acteurs culturels. Si les prévisions budgétaires sont faciles à établir en matière de subventions structurelles, de nature renouvelable, la prévision est plus difficile pour les soutiens ponctuels. Le nombre et l'envergure de ce type de projets varient fortement d'une année à l'autre et d'un domaine à l'autre. La disparition du Fonds d'encouragement des activités culturelles a enlevé au service de la culture la capacité de s'adapter à ces fluctuations et de lisser les dépenses dans la durée.

Ne disposant pas de collaborateurs spécialisés dans les différents domaines d'expression artistique, le service peut compter sur la collaboration d'experts qui étudient et préavisent tous les dossiers de demandes ponctuelles de soutien. Après deux ans, il est déjà possible d'affirmer que l'apport de ces compétences extérieures constitue une inestimable plus-value pour le service. La volonté de soutenir de manière appropriée les productions à caractère professionnels est maintenue au travers du programme d'impulsion destiné aux projets d'envergure.

Comme les années précédentes, les publications 2018 du service de la culture, ont été très bien accueillies. Le thème principal de Panorama, qui présente également la liste exhaustive des subventions, était consacré, Année européenne du Patrimoine oblige, à la mission patrimoniale du service. La huitième édition de l'Agenda jeune public, tiré à 19'500 exemplaires, a été à nouveau distribuée à tous les jeunes Neuchâtelois de 4 à 13 ans. Toujours dans le registre de l'accès à la culture, le service a lancé, en collaboration avec les cantons du Valais, de Fribourg, du Jura et de la partie francophone du canton de Berne, la carte 20 ans/100 francs, un sésame qui permet un accès illimité aux institutions culturelles partenaires, au nombre de 168.

La mise en place d'une gouvernance transversale pour les châteaux de Boudry, Colombier et Valangin a été abordée lors de la Journée 3 Châteaux organisée par le service. La quarantaine de participants, représentants les sociétés d'amis, les communes siège ainsi que les milieux muséaux s'est découvert une communauté de destin en s'appropriant une vision qui devrait permettre de définir un projet d'avenir.

Au fil du temps, les frontières cantonales tendent à perdre de leur importance dans le domaine de la culture et, corollaire, de nombreux programmes d'encouragement sont mutualisés. Dans ce cadre, la cheffe de service assume le pilotage de dispositifs ou projets d'envergure romande et nationale.

La diversité des tâches qui incombent à la direction du service a incité cette dernière à préparer avec le plus grand soin la transition qui s'annonce pour l'année 2020. Une solution qui permet d'éviter une rupture préjudiciable à l'accomplissement des missions a été validée par le Conseil d'Etat en fin d'année.

### **OAEN – Archives**

L'OAEN a procédé à 63 visites auprès de 38 entités soumises à la LArch et à 21 visites auprès de 10 communes. Il a réceptionné 29 versements d'archives administratives et 32 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 537 mètres linéaires. Il a également autorisé 60 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 2'042 mètres linéaires. 13 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de récolement, de classement et de reconditionnement. Plusieurs centaines de quittances médiévales endommagées ont été confiées pour traitement à un restaurateur professionnel. 327 lecteurs ont été accueillis pour un total cumulé de 706 journées de travail en salle de lecture. 5'857 documents ont été communiqués. L'OAEN a répondu par écrit à 493 demandes de recherche, dont 71 portaient sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance.

Un exercice d'évacuation d'archives et une opération d'optimisation des dépôts ont été organisés au durant la semaine du 28 mai au 1er juin. Ils sont le résultat d'une collaboration entre la Protection civile, la Haute École Arc et l'OAEN.

Dans le cadre du projet AENeas (archivage numérique), une étude de faisabilité a été menée avec succès avec la HEG-GE permettant la conception de l'outil d'évaluation archivistique ArchiSelect. Par ailleurs, le concept AENeas a été finalisé avec l'ajout du référentiel archivistique ArchiRef.

Le projet NCA (Nouveau Centre d'Archives) visant à trouver un nouvel emplacement pour accueillir les Archives de l'État a suivi son cours en 2018. Des études de faisabilité ont été menées sur plusieurs sites dans le canton. Selon la planification actuelle, l'entrée dans le nouveau site est prévue pour 2025/26.